

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 6 juillet 2015 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes (abs)	Monsieur Réjean Geneau (abs)
Madame Chantal Proulx	Monsieur Fernand Gauthier
Monsieur Stéphane Deschênes	Monsieur Guildo Castonguay (abs)

Formant quorum sous la présidence du maire.  
Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

**1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement**

**2. Lecture de l'ordre du jour**

**3 ADMINISTRATION**

**3.1. Adoption du procès-verbal du mois de juin 2015**

15-07-115

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**3.2. Adoption des comptes à payer**

15-07-116

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 19731 à 19797	75 381.92\$
Prélèvements no 1471 à 1482	17 880.59\$
Rémunération élus juin 2015	1 823.80\$
Rémunération employés (17/05 au 20 juin)	20 100.45\$
Rémunération pompiers (17/05 au 20 juin)	2484.34\$
<b>Total</b>	<b>117 671.10\$</b>

**3.3 États financiers au 30 juin 2015**

15-07-117

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 30 juin 2015.

**3.4. Dépôt des indicateurs de gestion**

15-07-118

Le directeur général a déposé les indicateurs de gestion 2014 au MAMROT et dépose lors d'une séance ordinaire du conseil selon l'article 5 de l'Arrêté ministériel « concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux. »

**3.5. Financement temporaire**

15-07-119

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un emprunt temporaire maximal de 673 000\$ concernant les règlements d'emprunt approuvés par le ministre des Affaires municipales suivants :

# Règlement	Montant	Approbation MAMOT	Objet
203-09	93 000\$	23-06-2009	Usine de pré-traitement
252-14	280 000\$	07-11-2014	Mise en conformité du Centre Polyvalent
253-14	300 000\$	08-04-2015	Achat d'équipements incendie

Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

- 15-07-120      **3.6 Fête de l'agneau/100\$**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 100\$ pour la fête de l'agneau qui aura lieu les 25 et 26 juillet 2015.
- 15-07-121      **3.7 Projet « Rassembler autour de valeurs communes »**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Étienne Lévesque à travailler sur le projet « Rassembler autour de valeurs communes », la municipalité fournira de la papeterie dans le cadre de ce projet.
- 15-07-122      **3.8 Règlement d'emprunt/rénovation du bureau municipal**
- ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2015;  
Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement numéro 257-15 qui se lit comme suit :
- ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire des travaux de rénovation du bureau municipal selon les plans et devis préparés par Marcel Banville, Architecte, en date du 22 février 2012, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Martin Normand, en date du 3 juillet 2015, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 121 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 121 000\$ sur une période de 15 ans.
- ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.  
Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
- 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 15-07-123      **4.1 Offre de service / support hydraulique pour piscine**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Camion Hélie (2003) inc. pour l'installation d'un support hydraulique Zico sur le camion citerne 3000 gallons de Saint-Gabriel, au montant de 8 500\$ avant les taxes.
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
- 15-07-124      **5.1 Collecte ordures / Yvan Plante**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de poursuivre le contrat pour la cueillette et le transport des déchets avec Yvan Plante jusqu'au mois de décembre inclusivement au montant de 1 850\$ par mois plus taxes.

- 15-07-125      **5.2 Collecte matières organiques/Yvan Plante**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Yvan Plante pour le transport et la collecte des matières organiques pour l'année 2015 à 580\$ avant taxes par collecte.
- 6. URBANISME**
- Aucun point**
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
- 15-07-126      **7.1 Certificat de paiement #1 /Rénovation du centre polyvalent**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le paiement de la facture de Construction Stéphane Gagnon au montant de 48 775.50\$ avant les taxes, suite à la réception du certificat de paiement de l'architecte.
- 15-07-127      **7.2 Demande au Programme de Soutien aux Installations sportives et récréatives**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Georges Deschênes, maire, à faire une demande au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives dans le cadre du projet de patinoire couverte.
- 7.3 Avis de motion/Règlement sur la création d'une réserve pour une patinoire couverte**
- Stéphane Deschênes donne avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la création d'une réserve financière pour une patinoire couverte.
- 8. RAPPORT DES ÉLUS**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES**
- 15-07-128      **9.1 Plan annuel d'intervention SERM**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le plan annuel d'intervention sur les terres publiques intramunicipales soumis par la SERM de la Mitis pour l'année 2015.
- 15-07-129      **9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.
- 15-07-130      **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h55 la séance soit levée.
- Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

---

Georges Deschênes, Maire

---

**Georges Deschênes**  
Maire

---

**Martin Normand**  
Directeur général